



L'EXPERTISE MÉDICALE AU SEIN DE SHAM

UN ATOUT ESSENTIEL POUR ACCOMPAGNER LES SOCIÉTAIRES AU PLUS PRÈS DE LEURS BESOINS

5 000*

C'est le nombre de réclamations indemnitaires pour préjudice corporel, émanant de patients et relatives à un événement dommageable survenu dans le cadre de l'activité d'un établissement de santé, enregistrées par Sham sur une année. Pour faire face à ces cas souvent complexes et dont le règlement peut s'étaler dans le temps, il est essentiel pour les établissements de bénéficier d'un solide accompagnement médical et médico-légal. Sham s'appuie sur des médecins-conseils, issus du secteur du soin, qui apportent au quotidien leur expertise dans la gestion des sinistres et dans le cadre du management des risques.

De par la nature de leur activité, les établissements et les professionnels de santé sont exposés à des réclamations de patients (ou de leurs ayants droit) qui s'estiment victimes d'un dommage consécutif à leur prise en charge. L'augmentation du nombre de réclamations, qui a quasiment doublé en quinze ans**, témoigne d'une évolution des attentes de la société, passant par une exigence accrue et un refus de l'aléa médical associé à l'acte.

Pour mieux gérer les risques et leurs incidences, Sham compte, parmi ses équipes, des médecins-conseils apportant leurs connaissances en matière médicale et médico-légale, et dans l'évaluation du dommage corporel. Leurs compétences participent à la compréhension des incidents indésirables survenus, à l'argumentation en défense et au suivi des dossiers de sinistres en responsabilité civile médicale (RCM).

L'apport des médecins dans la gestion d'un sinistre RCM

Dès la réclamation, aux côtés des gestionnaires de sinistres de formation juridique, les médecins-conseils de siège apportent une analyse fine des circonstances, permettant de définir si une responsabilité est susceptible d'être engagée. Ils peuvent également orienter le dossier, en émettant des avis critiques, suggérant des expertises complémentaires par des sapiteurs. Ils prennent connaissance des différents documents médicaux, du point de vue des praticiens hospitaliers, pour éclairer leur avis sur le dossier. Ils sont d'une aide précieuse pour apprécier les responsabilités, mesurer les éventuels préjudices pour le patient, et permettre au gestionnaire d'établir un juste provisionnement du dossier.

Dans le cas d'une expertise amiable hors procédure, l'analyse technique du médecin-conseil de siège permet à Sham de se prononcer sur la part de responsabilité imputable à son client.

Si la réclamation de la victime paraît légitime, Sham dépêche un médecin-conseil de son réseau, pour procéder à une expertise médicale du patient. Celui-ci est choisi en fonction de sa compétence, adaptée à la situation de santé du patient et de sa situation géographique. Les médecins-conseils de siège peuvent à tout moment apporter leur concours à leurs confrères du terrain, sur toute question particulière le justifiant.

Dans l'hypothèse où une responsabilité serait retenue à l'encontre de l'établissement ou du praticien, le médecin-conseil doit définir la part imputable du préjudice



lié, en faisant la part entre les séquelles liées à un état antérieur, et celles directement consécutives aux faits reprochés. Sur la base de cette analyse médicale objective, la proposition indemnitaire peut être faite au patient victime, qui, s'il l'accepte, met un terme à toute forme de procédure.

Dans le cadre d'une procédure engagée devant la Commission de Conciliation et d'Indemnisation (CCI), ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, Sham missionne un médecin-conseil de réseau pour assister son sociétaire à l'expertise diligentée par l'expert de la commission, ou l'expert mandaté par le magistrat. Ce médecin-conseil accompagne le sociétaire dans la préparation de sa défense avant l'expertise. Si la situation le nécessite, un avocat du réseau Sham peut être désigné pour apporter une défense juridique, complémentaire à l'analyse médico-légale du dossier. Les arguments, développés par le médecin-conseil de réseau lors de l'expertise et exprimés dans un dire sont repris dans le rapport de l'expert CCI ou de l'expert judiciaire, permettant d'assurer le contradictoire indispensable à la reconnaissance des observations émises en défense pour servir les intérêts de nos sociétaires.

Un rôle majeur dans la prévention et la gestion des risques

Au-delà de la gestion et de la défense des dossiers sinistres, les médecins-conseils de siège Sham appartiennent à un réseau de consultants spécialisés, aux côtés d'autres professionnels issus du secteur de la santé (infirmier anesthésiste, ingénieur qualité, sage-femme...), qui accompagne les établissements et les professionnels de santé sur le volet de la prévention et de la gestion des risques.



Quelques médecins-conseils
Sham du Staff Médical

Les médecins participent ainsi aux visites de risques dans les établissements, conçoivent des cartographies des risques sur mesure tenant compte de la diversité des profils de risques (médecine chirurgie obstétrique, psychiatrie, établissements de soins de suite et de réadaptation, structures sociales, médico-sociales...). À partir de la connaissance de la sinistralité et des situations rencontrées dans le cadre de la gestion des dossiers de sinistres, ils concourent aux recommandations transmises aux assurés pour les aider à réduire et mieux maîtriser leurs risques.

Forts de la connaissance de la sinistralité des établissements et des professionnels de santé, de l'expérience du terrain, des dossiers et de leurs règlements, les experts médecins et juristes Sham se réunissent au sein d'instances médicales (Comité Médical, Staff Médical, Conseil Médical) pour échanger, mieux comprendre les risques rencontrés et définir la stratégie de défense à adopter sur les différents dossiers.

Pour anticiper et prévenir les erreurs évitables, ils travaillent également à partager une culture commune de la gestion des risques, par le croisement d'expériences entre professionnels du secteur, l'information et les éclairages via des études, l'analyse de la sinistralité et de cas concrets.

De ces instances découlent régulièrement des articles et guides pratiques (Points Vigilance, Ouvrage du Conseil Médical...) qui ont vocation à nourrir les réflexions et apporter un éclairage pointu à nos sociétaires.

Sham s'inscrit ainsi aux côtés de ses sociétaires dans une démarche de management des risques visant à améliorer la sécurité de la prise en charge des patients.

LE POINT DE VUE DES EXPERTS



Dr D. de Valmont

Dr Denis de Valmont, Médecin-conseil de siège Sham

« Intégrés dans la mutuelle d'assurance mais ayant tous exercé la médecine et poursuivant nos missions sur le terrain, nous avons une compréhension rapide et fine des situations, et pouvons ainsi mieux traiter les dossiers et servir les intérêts de nos clients-sociétaires. »

Chloé Terrasse, Gestionnaire sinistres Sham

« Le tandem médecin-conseil/gestionnaire Sham offre une double lecture, médicale et juridique, des réclamations portées à notre connaissance par nos assurés. Cette approche très technique de la gestion des sinistres permet une défense optimale des dossiers en responsabilité médicale. »



C. Terrasse



Dr J.-P. Favre

Pr Jean-Pierre Favre, Expert référent Sham pour les chirurgies digestives et vasculaires

« Notre intervention a vocation à apporter un éclairage extérieur et averti sur des spécialités dites "à risques". La rédaction d'un rapport critique s'appuie sur les connaissances scientifiques prouvées et indiscutables à la date du sinistre (Evidence Based Médecine ou Médecine Factuelle). Sham peut ainsi l'utiliser dans la gestion d'un dossier RCM d'un établissement et/ou d'un professionnel de santé. »

Dr Jean-Claude Ducreux, Médecin anesthésiste réanimateur et Médecin légiste, Président du Conseil Médical de Sham

« Les travaux du Conseil Médical, basés initialement sur les constats réalisés lors de nos visites de risques, se sont progressivement étoffés. Nous exploitons désormais systématiquement les informations contenues dans les dossiers sinistres, travaillons étroitement avec la Direction Juridique de Sham et sollicitons les experts des disciplines concernées pour prolonger notre point de vue. »



Dr J.-C. Ducreux

* Source : Panorama du risque médical en établissements de santé - Édition 2013.

** L'indice de fréquence des réclamations a augmenté de 96 % entre 1998 et 2013. Source : Panorama du risque médical en établissements de santé - Édition 2013.



Journée Médicolégale de Périnatalogie,
27 juin 2014 à Lyon

ZOOM SUR LES RESSOURCES SHAM

LES EXPERTS MÉDICAUX

Les médecins-conseils de siège

- › **Composition** : 7 membres
- › **Mission** : apporter une expertise technique aux juristes gestionnaires des sinistres et une compétence médicale au sein des différentes directions clients de Sham, sanitaire et médico-sociale
- › **Fréquence d'intervention** : quotidienne

Le pôle de consultants spécialistes en management des risques

- › **Composition** : 10 consultants, professionnels issus du secteur du soin
- › **Mission** : conseiller, assurer des visites de risques, établir des cartographies des risques, formuler des recommandations, sensibiliser et former les professionnels de santé...
- › **Fréquence** : quotidienne

Le réseau national des médecins-conseils

- › **Composition** : 350 membres
- › Gestion et animation par les médecins-conseils de siège et la Direction des Opérations Sham
- › **Mission** : intervention dans des expertises sur des dossiers en responsabilité civile médicale concernant, pour la majorité, des établissements de santé publics et privés
- › **Des journées annuelles dédiées** : Journée des Médecins-Conseils (JMC), Journée Médicolégale de Périnatalogie (News, page 5)

LES INSTANCES MÉDICALES

Le Comité Médical

- › **Composition** : 7 médecins-conseils de siège et le Directeur du Pôle Services
- › **Mission** : assurer la transversalité médicale au sein de Sham et intervenir dans les Commissions Médicales d'Établissements (CME) assurés par Sham
- › **Fréquence** : réunions mensuelles

Le Staff Médical

- › **Composition** : 8 professionnels de santé Sham, 1 juriste et 6 médecins-conseils
- › **Mission** : partager des connaissances et des expériences sur les dossiers sinistres, publier des Points Vigilance, assurer une veille sur les recommandations des sociétés savantes, etc.
- › **Fréquence** : réunions bimensuelles

Le Conseil Médical

- › **Composition** : 5 experts terrain, représentant les spécialités dites « à risques », issus du secteur du soin (anesthésie/réanimation, pharmacie, chirurgie orthopédique, cancérologie, gynécologie-obstétrique, infectiologie), ainsi que 4 professionnels de santé Sham
- › **Mission** : produire des recommandations en matière de gestion des risques, publier l'Ouvrage annuel du Conseil Médical « Le point de vue l'assureur » sur différentes thématiques clés (circuit du médicament, risque infectieux...)
- › **Fréquence** : réunions trimestrielles



6 500

En 2013, près de 6 500 missions ont été réalisées par les médecins-conseils Sham (toutes catégories confondues).